

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1993)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor: Schaer-Born, Dori / Widmer, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born
Suppléant: le conseiller d'Etat Pierre Widmer

9.1 Les priorités de l'exercice	9.2.2 Office juridique
<p>La fusion de la Direction des travaux publics avec celle des transports, de l'énergie et des eaux, qui a donné naissance à la DTTE, a permis, entre autres, de créer les conditions nécessaires à la coordination de la politique des transports. Dans le domaine des transports publics, parallèlement à l'intégration dans le réseau ferroviaire international (Pendolino, AlpTransit), on s'est efforcé, en tout premier lieu, de rendre le trafic régional attrayant dans l'ensemble du canton. Les travaux du projet de RER bernois et les mesures d'accompagnement sont en bonne voie. Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la loi sur les transports publics, ce qui met en place un nouveau cadre juridique. Il est de plus en plus important, sur le plan de la construction routière, de maintenir la qualité du réseau des routes cantonales existant (2000 km environ). Quant aux routes nationales, les travaux ont progressé suivant le programme prévu. Les nouveaux modèles de financement (fonds) adoptés par le Grand Conseil ont, dans les domaines de la gestion des déchets, de l'alimentation en eau et des eaux usées, permis une avancée décisive vers une taxation conforme au principe de causalité. Le Parlement a toutefois rejeté la taxe sur l'énergie qui aurait facilité, sur le plan financier, l'application du décret sur les principes directeurs de la politique énergétique du canton. Une loi cantonale, actuellement en cours d'élaboration, doit permettre, après une légère révision de l'ordonnance, la poursuite des objectifs de libéralisation et d'harmonisation des marchés publics. Le Grand Conseil a repoussé, à la session de novembre, la demande du gouvernement de renoncer à la présentation d'un rapport avant la fin de cette législature. Aussi, les tout derniers jours de l'Office de l'aménagement du territoire à la DTTE furent caractérisés par un intense travail de rédaction consacré à la première partie du rapport sur l'aménagement du territoire («Rétrospective et situation initiale»).</p>	<p>Durant l'exercice, l'Office juridique a poursuivi les trois objectifs principaux suivants:</p> <p><i>Préparation du dossier «Simplification des procédures» pour le Parlement</i></p> <p>Les efforts déployés par tous les protagonistes, que ce soit à l'Office juridique ou ailleurs, ont permis de préparer le dossier de la simplification des procédures au début de l'année, d'exécuter la consultation au printemps, d'évaluer les prises de position et de réviser les documents en été, pour les soumettre au Parlement en automne. Les innovations proposées par le projet, notamment la loi de coordination, permettent d'espérer une amélioration considérable de la pratique.</p> <p><i>Réduction de la durée des procédures de recours</i></p> <p>Grâce, notamment, au léger recul du nombre de recours, la durée moyenne des procédures en suspens a de nouveau diminué de dix jours, comme l'année précédente.</p> <p><i>Intégration du service juridique de la Direction des transports, de l'énergie et des eaux (DTEE)</i></p> <p>La restructuration qui a donné naissance à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a entraîné l'intégration, dans l'Office juridique de l'ancienne Direction des travaux publics, du service juridique subordonné au Secrétariat général de la DTEE. Le travail administratif initial causé par cette modification n'a pas empêché le personnel intéressé de maîtriser rapidement ce changement.</p>
9.2 Rapports des offices	9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement
<p>9.2.1 Secrétariat général</p> <p><i>Mise en place de la réorganisation décidée par le Grand Conseil. Objectif: faire du secrétariat général un organe central performant pour la directrice</i></p> <p>Le nouveau décret d'organisation de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie prévoit, pour le secrétariat général, une structure légère mais efficace et un Office de gestion et d'organisation administratives chargé des prestations centrales et de la gestion des ressources. Il s'avère, après un an, que les nouvelles structures fonctionnent correctement et que la collaboration entre les offices de la nouvelle Direction est bien rodée. Afin de tenir compte des principes de la gestion par objectifs (Mbo), l'accent a été mis sur l'introduction et la généralisation des techniques de management (politique générale de la Direction, programmes de travail et objectifs annuels des offices, réunions régulières avec les chefs d'office, etc.).</p>	<p>En 1993, trois axes majeurs d'action ont été dégagés:</p> <p><i>Intégration de la protection de l'environnement dans la politique sectorielle: intensification des actions dans les domaines politiques concernés afin de mieux intégrer les préoccupations environnementales dans la politique générale du Conseil-exécutif</i></p> <p>Dans certains domaines, tels les transports, l'agriculture et l'organisation de l'espace, la collaboration entre les services concernés a encore pu être renforcée. Les progrès accomplis montrent que la voie choisie doit être poursuivie. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'opportunité écologique de la décision d'édicter une loi de coordination générale et de modifier progressivement la législation sur les constructions au lieu d'introduire une loi cantonale sur la protection de l'environnement.</p> <p><i>Renforcement des actions de sensibilisation. L'objectif visé est de solliciter non seulement les autorités d'exécution mais aussi d'autres intéressés</i></p> <p>Le classeur vert, qui constitue un instrument éprouvé de diffusion des informations environnementales, a été de nouveau actualisé. L'exercice écoulé a aussi été marqué par la publication d'un rapport exhaustif sur l'état de l'environnement et d'un vade-mécum intitulé «Construction et environnement».</p>

Promotion systématique du rôle pionnier de l'Etat dans le domaine de l'environnement afin d'accroître sa crédibilité à l'égard du public, des milieux économiques et de son personnel

Quelques projets allant dans ce sens ont pu être réalisés dans des domaines aussi variés que les peintures pour le marquage des routes, l'écologie au bureau et la gestion des déchets dans les services administratifs. Pour des raisons d'effectifs, il a cependant fallu différer l'analyse systématique des potentiels existants, ainsi que certains cours et autres activités de formation.

9.2.4 **Office du cadastre**

Encouragement de la libre concurrence en matière de mensurations cadastrales et augmentation des recettes

Conformément à l'ordonnance sur la mensuration officielle mise en vigueur le 1^{er} janvier 1993 par le Conseil fédéral, l'exécution de la mensuration officielle incombe aux cantons. Grâce à une expérience de plusieurs années acquise dans le traitement d'œuvres cadastrales entièrement numériques, l'Office du cadastre est à même de satisfaire sans problèmes majeurs aux exigences techniques de la Confédération. Celle-ci a par ailleurs imposé une nouveauté consistant à assujettir la mensuration officielle (mise à jour exceptée) à l'ordonnance cantonale sur les soumissions. La révision de cette dernière au 1^{er} janvier 1994 a servi à remplir cette condition. Ce nouveau régime met un terme à la longue tradition des tarifs paritaires. Les données recueillies à la fin de l'année font clairement apparaître un début de concurrence et permettent d'espérer une adaptation progressive de la procédure d'appel d'offres à la nouvelle situation. L'ordonnance sur les tarifs édictée par le Conseil-exécutif stipule que les utilisatrices et utilisateurs de données de la mensuration devront dorénavant payer des émoluments, qui aideront considérablement les communes à financer les premières mensurations et les renouvellements. Par rapport aux autres cantons, Berne a été très prompt à introduire les ordonnances sur les soumissions et sur les tarifs. Cette rapidité favorise l'acquisition d'expériences en vue de la future loi sur les mensurations cadastrales, qui fera l'objet d'une procédure de consultation dans la première moitié de 1994.

Mise à profit des travaux de mensuration d'AlpTransit pour les communes

En étroite collaboration avec AlpTransit et les communes d'Aeschi, de Frutigen, de Kandergrund et de Reichenbach, la vallée de la Kander a réussi à coordonner l'établissement des plans de la mensuration officielle et des plans d'extension de l'entreprise ferroviaire. Il en résulte des économies substantielles pour tous les intéressés.

9.2.5 **Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets**

Installations d'évacuation et d'épuration des eaux usées: octroi de subventions qui ne sont plus prélevées sur les recettes fiscales mais financées par des taxes conformes au principe de causalité
La révision de la loi sur l'utilisation des eaux a jeté les bases juridiques de l'introduction d'un fonds des eaux usées financé selon le principe de causalité. Ainsi, la construction d'installations importantes destinées à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées peut continuer à être subventionnée. Au cours des prochaines années, de nombreux projets d'extension de stations d'épuration et de construction de bassins d'eaux pluviales et de collecteurs devront être réalisés. Afin d'obtenir les promesses de subvention nécessaires, l'OPED a soumis à la Confédération, pour décision de principe, des projets de construction d'un coût global de plus de 300 millions de francs, en 1993.

Collecte des données nécessaires à l'établissement du plan directeur d'assainissement (VOKOS)

Les travaux afférents au VOKOS ont été poursuivis conformément au calendrier fixé. Ils ont permis de collecter de nombreuses données sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, et de dresser un état des lieux. L'exploitation de ces données revêtira une grande importance lorsqu'il s'agira de fixer des priorités en matière de planification à long terme de l'assainissement au niveau cantonal et au niveau communal.

Garantie de la qualité des engrains à base de déchets (boues d'épuration et compost) et utilisation raisonnée de ces engrains dans l'agriculture

Dans toutes les régions du canton, les agriculteurs bénéficient de l'assistance technique d'un conseiller en fumure. A l'avenir, il faudra non seulement améliorer constamment la qualité des engrains à base de déchets, mais aussi mieux prendre en compte les objectifs de la nouvelle politique agricole (production intégrée, pratiques culturelles plus extensives et plus écologiques). Par conséquent, il faudra qu'un nombre plus important d'exploitations agricoles utilisent des engrains à base de déchets. Concernant la gestion du compost, la mise en œuvre d'une stratégie misant à la fois sur la décentralisation (compostage individuel, de quartier et en bordure de parcelle agricole) et sur la centralisation (collecte et acheminement du compost vers une grande station de compostage) s'avère judicieuse.

Exécution adéquate des dispositions sur la protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat

Cet objectif n'a rien perdu de son actualité. Malgré les résultats obtenus, on enregistre régulièrement des cas de pollution des eaux, de perturbation de stations d'épuration et de contamination des boues d'épuration. Les mesures préventives et les installations de prétraitement des eaux usées exigées par la législation en vigueur ne sont pas toujours efficaces et l'observation des prescriptions laisse à désirer. A cet égard, il est apparu que les contrôles exercés par les autorités et des particuliers ne suffisent pas à garantir l'application des normes en vigueur. La situation ne pourra être améliorée de manière décisive que si les entreprises concernées contrôlent elles-mêmes de manière conséquente la conformité de leurs installations aux dispositions sur la protection des eaux et font rapport à l'autorité de surveillance. Il faut donc que le personnel soit formé en conséquence et qu'il puisse se recycler régulièrement. Pour l'heure, il n'existe pratiquement aucune structure et aucune stratégie de formation des responsables d'entreprises, dans le secteur privé.

Mise en œuvre d'une stratégie de gestion systématique de tous les déchets, en particulier des déchets de chantier. Il faut faire en sorte que les substances générées par le traitement de ces déchets soient réellement valorisables ou puissent être définitivement stockées et que le volume des déchets à stocker soit aussi limité que possible

Or, cet objectif est loin d'être atteint, en particulier dans le domaine des déchets de chantier. C'est la raison pour laquelle la gestion de ces déchets a été inscrite au premier rang des priorités en 1993. Il existe actuellement plus d'une centaine de décharges communales et privées (non autorisées), dont la plupart devront être fermées. A l'avenir, seule une vingtaine de décharges régionales bien gérées accueilleront encore les matériaux inertes. Une telle mesure est indispensable si l'on veut empêcher la mise en dépôt non contrôlée de déchets de chantier non triés. En raison d'un manque d'effectifs, seul un petit nombre des décharges sauvages recensées à ce jour a pu être contrôlé.

Etablissement de l'inventaire des sites contaminés

Pour l'heure, trois régions, sur un total de sept (114 communes), ont fait l'objet d'un rapport. Les rapports établis répertorient tous

les sites suspects d'une commune, évaluent les risques liés à ceux-ci et dégagent des priorités pour la réalisation éventuelle d'études plus poussées et de travaux de réhabilitation. Lors de la remise de ces rapports aux communes, il faut familiariser celles-ci avec le problème des sites contaminés, leur apporter un concours technique et assurer le suivi des opérations. L'expérience a montré qu'une phase laborieuse commence à ce stade, d'autant que les communes ne sont guère enthousiastes à prendre en charge les coûts liés aux études et aux travaux de réhabilitation nécessaires. En outre, l'identification de l'auteur de la pollution, qui devrait supporter ces coûts, est loin d'être aisée dans la plupart des cas. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de tâches difficiles, qui impliqueront un important surcroît de travail.

Information des communes sur les modifications apportées à la procédure d'autorisation de citerne

Près des trois quarts des communes ont participé aux six réunions d'information organisées en 1993. En outre, un manuel consacré à cette question a été élaboré.

Etude physico-chimique et biologique des petits lacs du Mittelland et de la zone préalpine

Au nombre des lacs étudiés, dont certains sont protégés, figurent le Grosse Moossee, le Gerzensee, l'Amsoldingersee, l'Uebeschi-see, le Dittligsee et le Burgseeli. Il est très important de connaître l'état de ces lacs, qui présentent un grand intérêt floristique et faunistique. Ainsi, il est apparu que certains de ces lacs souffrent d'un excès d'éléments nutritifs. Cette étude constitue une base de décision très utile concernant les mesures de protection des eaux à prendre dans le bassin versant de ces lacs. Elle ne permet toutefois pas de prévoir l'évolution de l'état de ces lacs car, pour des raisons d'effectifs, les investigations effectuées ont seulement porté sur une année. Il faudra donc mener d'autres études selon un échéancier approprié.

9.2.6 Office de l'économie hydraulique et énergétique

Taxes destinées au subventionnement de l'alimentation en eau potable

Le fonds créé pour garantir le subventionnement de l'alimentation en eau potable a été mis en place et sera opérationnel dès 1994. Grâce à la fondation de nouveaux syndicats intercommunaux et à des regroupements, seules dix communes sont encore concernées par le problème d'une eau constamment surchargée en nitrates.

Extension du réseau des stations de mesure pour assurer des débits résiduels suffisants

Destiné à mesurer le débit des cours d'eau, le réseau des stations hydrométriques fait l'objet d'une extension dans le cadre d'un programme à long terme. L'installation de limnimètres indiquant un niveau minimal à respecter même en cas d'utilisation des eaux doit permettre d'assurer les débits résiduels nécessaires. Ces dispositifs, dont sont déjà équipés la Langeten et ses affluents, seront placés d'ici à l'an 2000 dans tous les cours d'eau à débit critique.

Promotion de l'énergie hydraulique

La concession de Wynau a acquis force de loi une fois terminée la procédure de recours devant le Conseil fédéral. Remise en état, l'écluse cantonale d'Interlaken/Unterseen est de nouveau opérationnelle. Le dispositif de télécommande sera installé en 1994.

Les débits résiduels exigés par la loi fédérale sur la protection des eaux causent des problèmes à nombre de petites usines hydrauliques, empêchant souvent la rénovation d'anciennes installations.

Financement de l'entretien de la correction des eaux du Jura

Le transfert des coûts de la I^e et de la II^e correction des eaux du Jura aux communes du Seeland a été plus difficile que prévu. Les pourparlers intenses et constructifs qui ont eu lieu au cours de l'année devraient cependant aboutir en 1994 à une solution acceptable pour tous. Il conviendra d'adapter la loi sur l'aménagement des eaux en conséquence (mesure N° 21 du MEF I).

Exécution de la nouvelle ordonnance générale sur l'énergie

Environ 2000 personnes ont participé aux cours d'introduction à la nouvelle ordonnance sur l'énergie. L'application des prescriptions relatives au décompte individuel des frais de chauffage s'avère efficace, tout comme la collaboration avec les communes. La statistique générale de la consommation d'énergie dans les bâtiments cantonaux fait apparaître un recul certes modeste, mais significatif en chiffres absolus, de la consommation. Le canton coopère dans de nombreux domaines au sein d'organismes intercantonaux (énergie dans le bâtiment, énergie solaire, décompte individuel des frais de chauffage, lignes électriques, etc.).

Pour des raisons d'effectifs et de finances, il n'est toutefois pas possible de satisfaire pleinement aux exigences du décret sur les principes directeurs de la politique énergétique du canton, notamment sur le plan de l'application ainsi qu'en matière de formation et de perfectionnement. Le soutien apporté dans le domaine de l'utilisation de la chaleur (eau) est également insuffisant. La taxe sur l'électricité, prévue à titre de soutien financier supplémentaire, n'a pas trouvé grâce devant le Parlement.

Achèvement des principales études hydrogéologiques

Les études hydrogéologiques entreprises dans le Haslital, le Trubbachthal, le Gürbetal et la vallée de la Singine sont achevées ou en passe de l'être. D'autres, importantes, sont en cours dans les régions suivantes: Berne et environs, Seeland, partie supérieure de l'Emmental et Kandertal. L'informatique permet une mise à jour rapide des cartes de protection des eaux, qui sont par ailleurs rééditées périodiquement.

Les systèmes d'information géographique, instruments de travail à exploiter

Le projet informatique concernant les données sur la gestion de l'eau (WAWIDA) progresse tout comme le système bernois d'information géographique (BEGIS). Nombre de futurs utilisatrices et utilisateurs attendent impatiemment l'introduction de ces deux banques de données, qui vont devenir des instruments de travail indispensables ces prochaines années, mais dont la réalisation nécessite d'importants moyens financiers et implique une charge de travail considérable pour les services concernés.

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Construction des routes

Maintien de la qualité du réseau routier

L'augmentation des exigences posées par les usagers (piétons, cyclistes, transports en commun) d'une part et la diminution des ressources financières d'autre part n'ont pas facilité le choix des priorités en matière d'entretien des routes cantonales.

Dans le domaine des routes nationales, les travaux, qui ont entraîné des dépenses de l'ordre de 20 millions de francs, ont porté notamment sur l'entretien du revêtement et la préparation des opérations de renouvellement prévues ainsi que sur la réparation des dégâts subis par les ouvrages d'art. L'ancienne route du Brünig (N 8) a fait l'objet de travaux de maintien de la qualité de la chaussée, tandis que la dernière phase de la réfection globale du tunnel de l'Allmend (Thoune) de la N 6 a consisté à renouveler les installations électromécaniques. Quant au contournement de

Muri, le tronçon Ostring–Muri de la N6 a vu le début des travaux généraux de renouvellement.

Intensification de la lutte contre le bruit

La mise en service du tronçon d'un kilomètre qui, entre Langenthal et Lotzwil, a fait l'objet de mesures antibruit et a été équipé d'une piste cyclable, a eu lieu le 17 août. Les travaux exécutés à titre de protection acoustique à la tranchée couverte de Berne-Sonnenhof (N6) ont été achevés. Par ailleurs, un nombre croissant d'installations anciennes de protection contre les nuisances phoniques nécessitent des réparations ou un renouvellement partiel.

Réaménagement de l'espace routier

La Direction a approuvé les plans de la traversée de Zollikofen, tandis que le projet relatif à la Seftigenstrasse de Wabern près de Berne a été soumis à la procédure de participation. Au chapitre des giratoires, quatre carrefours de ce type ont vu le jour pendant l'exercice, mais c'est le plantigrade érigé au centre du rond-point sis à proximité de la Fosse aux ours qui a fait couler le plus d'encre: après moult discussions, cette «œuvre d'art» très contestée a été ôtée à la fin de l'été.

Séparation rail/route

Le Grand Conseil a approuvé le crédit nécessaire à la séparation rail/route à Urtenen/Moosseedorf. Les travaux préparatoires de la suppression du passage à niveau CFF de Sonvilier/St-Imier sont terminés. La fin de ce chantier est prévue pour 1995. Des projets analogues sont à l'étude, par exemple à Hasle et à Lützelflüh/Farbschachen.

Application de nouvelles technologies

Les travaux relatifs au projet-pilote portant sur la production et l'utilisation d'énergie le long de la route de contournement de Därligen étaient en grande partie achevés à la fin de l'exercice.

Zones habitées et trafic de transit

Les études relatives au réaménagement de la route du Simmental se sont poursuivies, portant notamment sur les éléments suivants: préparation de la mise à l'enquête publique du plan du passage à niveau de Därstetten, élaboration du plan de route et du rapport d'étude d'impact sur l'environnement du contournement d'Erlenbach et correction des virages de Weissenburg. Par contre, l'élaboration du projet de la route d'évitement d'Emdthal a été interrompue en 1993 en raison de la nécessité probable de revoir la situation du chargement des voitures dans le contexte du projet AlpTransit. Les variantes des contournements d'Anet, de Champion et de Monsmier sont à l'étude, tandis que les plans de la route de décongestionnement de Kirchberg/Alchenflüh ont été mis à l'enquête.

Le projet général (y compris le rapport d'étude d'impact sur l'environnement) du contournement de Biel (N5) est en cours d'élaboration et les travaux principaux de celui de Leissigen (N8) se sont achevés en automne. La mise en service de ce tronçon est prévue pour le milieu de 1994. Enfin, le tracé de la route d'évitement de Brienzwiler (N8 également) est terminé au niveau du gros œuvre.

Extension ciblée du réseau routier

Les travaux principaux relatifs à l'élargissement de l'autoroute du Grauholz (N1) à six pistes se sont achevés pendant l'exercice, mettant un terme à la phase des opérations de terrassement. Le nouveau pont de Worblental est réalisé à 50 pour cent environ. Les études concernant l'accès Berne-Neufeld (SN1) sont terminées, ce qui permet de commencer prochainement l'élaboration du projet définitif (y compris l'étude d'impact sur l'environnement). Le 5 août a eu lieu le premier coup de pioche du tunnel «Les Vignes» de la N1 Greng-Löwenberg, dont le tracé touche le territoire de la commune de Villars-les-Moines. Le projet de la N5 Biel-

Soleure a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique pour la partie qui doit être adaptée au tunnel soleurois prévu sous la plaine de Granges (Grenchner Witi). Concernant la Transjurane (N16), tous les travaux se sont poursuivis selon les prévisions entre La Heutte et Tavannes, alors que le Conseil fédéral a approuvé le projet général du tronçon suivant, à savoir Reconvilier-La Roche St-Jean (limite cantonale Berne/Jura). Le projet de route de décongestionnement de Zollikofen a été abandonné au vu des résultats de la procédure de participation.

9.2.7.2 Aménagement des eaux

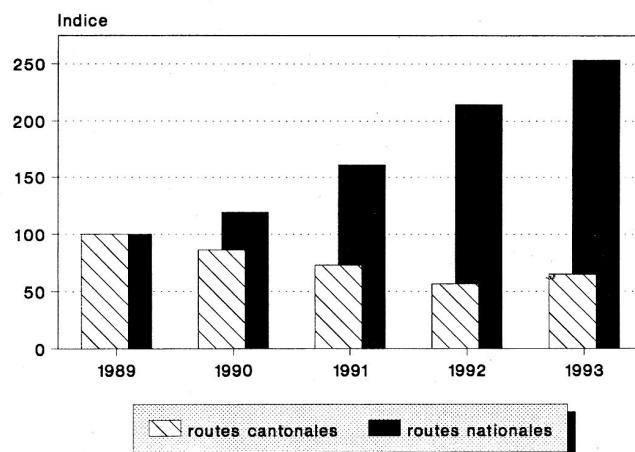
Protection contre les crues

Le peu de dégâts causés par les rares orages s'est traduit par une absence de dépenses extraordinaires, ménageant ainsi un budget qui, d'ailleurs, brille par sa modestie. Parmi les projets, citons, à titre d'exemples représentatifs pour l'ensemble du canton, l'aménagement de La Quai à Tavannes et de la Birse à Reconvilier. Plusieurs autres travaux axés sur l'avenir, dont ceux qui visent la protection de Lyss contre les crues, se sont poursuivis. Événement réjouissant, le prix ATU 1993 a été décerné aux réalisateurs du bassin d'absorption aménagé par élargissement du lit de l'Emme et par stabilisation de son fond près d'Utzendorf.

Encouragement d'un entretien des eaux conforme à la loi

L'insuffisance des subventions accordées à l'entretien des eaux a une nouvelle fois empêché une application satisfaisante de la loi sur l'aménagement des eaux, se traduisant par une augmentation inquiétante des avis d'entretien en souffrance.

Comparaison des indices: Dépenses nettes routes cantonales et nationales (cf. tabl. 4 de la partie statistique)



9.2.8 Office des transports publics

Meilleure intégration du canton dans le réseau ferroviaire international

L'introduction de la liaison Pendolino Berne–Milan est garantie depuis la création de la Cisalpino SA. A partir du deuxième semestre 1996, trois liaisons quotidiennes dans les deux sens seront assurées en trois heures environ. Sur les autres lignes internationales, aucune amélioration importante n'a pu être réalisée en 1993. C'est pourquoi il est prévu de réviser les schémas directeurs et stratégiques mis en œuvre actuellement.

Réalisation d'une nouvelle étape du RER bernois

A la session de novembre, le Grand Conseil a arrêté l'introduction définitive de la ligne 1 (Laupen–Berne–Thoune). Dans le même temps, il a accordé les crédits nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle station CFF à Ausserholligen. Concernant la ligne 2, le

projet détaillé, qui est maintenant achevé, sera soumis au Grand Conseil à la session de mars 1994. Quant aux lignes 3 et 4, l'élaboration des projets a commencé. Parallèlement, les travaux de planification des pôles de développement économique sont en cours (y compris l'aménagement de stations de RER supplémentaires).

Meilleure application du principe de la vérité des coûts dans les transports

A la session de septembre 1993, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les transports publics, qui fait reposer le financement des transports publics sur de nouvelles bases (p.ex. participation des communes). En revanche, aucun progrès n'a pu être enregistré quant à l'application du principe de la vérité des coûts. Les déficits d'exploitation des entreprises de transport ne pourront être réduits que si les conditions-cadres de la politique des transports et de la politique financière changent fondamentalement.

9.2.9 **Office des bâtiments**

Amélioration de la gestion des locaux

L'Office des bâtiments se consacre de manière intensive à l'élaboration de documents dans le cadre du groupe de travail responsable de la coordination inter-Directions pour l'affectation des locaux abritant les institutions cantonales (ALIC). Les nouveaux instruments de travail mis à disposition exercent leurs premiers effets sur la gestion des locaux. Comme ces travaux suscitent l'intérêt des particuliers et de la Confédération, l'activité du chef d'office s'est traduite par la production de nombreux rapports.

Conciliation d'objectifs contradictoires

L'Office des bâtiments, pour remplir sa mission, utilise deux facteurs de production, le travail et le capital. Il s'efforce, depuis longtemps, de ne plus mettre à contribution le troisième, à savoir le sol. L'Office s'est fortement ressenti en 1993 des exigences contradictoires imposées de l'extérieur:

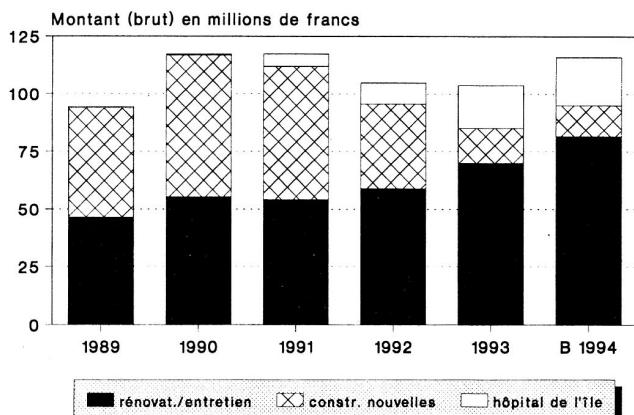
– Finances (= capital): D'une part, les motions Weyeneth et Nyffenegger demandent de réduire à 50 millions de francs par an les engagements nets contractés dans le bâtiment, tâche à laquelle l'Office s'est attelé en évitant les coûts induits excessifs. D'autre part, le programme d'impulsion adopté cette année et le nouveau bâtiment de la maternité ont fait grimper le total des nouveaux engagements à 200 millions de francs environ (cf. tabl. 5 de la partie statistique). Comme de grands projets de construction se profilent, entre autres à l'hôpital de l'Ile (salles d'opération et bâtiment d'exploitation), il ne faut pas s'attendre les prochaines années à une compensation du fait d'une baisse du nombre des autorisations de crédit.

– Personnel (= travail): D'une part, la motion Schmid demande une réduction de 5 pour cent des effectifs d'ici à la fin de 1994, ce qui a été réalisé à concurrence de 50 pour cent environ. D'autre part, le quasi-triplement des nouveaux engagements par rapport à l'année précédente se traduira fatallement par un fort surcroît de travail.

Si, les années qui viennent, les crédits inscrits au budget ou les effectifs sont calculés trop juste, les effets attendus du programme d'impulsion seront nuls ou insuffisants. Il était encore impossible, à la fin de 1993, de prévoir quel serait le facteur le plus rare, c'est-à-dire celui qui aura une incidence directe sur le volume de construction possible.

Les difficultés prévisibles ne devraient apparaître qu'à partir du budget 1995; c'est ce qui ressort du total des colonnes du graphique.

Comparaison Transformations-Constructions neuves-Hôpital de l'Ile (cf. tabl. 6 de la partie statistique)



La forte augmentation des dépenses à l'hôpital de l'Ile et le reflux des constructions neuves (amorcé depuis longtemps) ont particulièrement marqué l'année 1993.

9.2.10 **Office de gestion et d'organisation administratives**

Passage de deux systèmes différents à une structure de gestion adaptée à la nouvelle Direction

Il a fallu, en matière de prestations internes, résoudre les problèmes liés à l'application de types d'organisation très différents sans renoncer pour autant aux modèles éprouvés. On peut dire que le pari est réussi ou, au moins, en passe de l'être.

Uniformisation progressive du contrôle de gestion

Les premiers progrès ont été enregistrés sur le plan de la collecte de données de base et d'informations destinées à la Direction et dans la consolidation du contrôle de gestion. C'est la tâche que le décret avait assignée récemment à cet office. C'est ainsi que des comités de direction et un rapport de contrôle de gestion ont vu le jour. Ceci permet, pour la première fois, d'avoir une vue d'ensemble, certes encore sommaire, sur les ressources de la nouvelle Direction.

Fonctionnement correct de l'informatique

L'informatique fait problème en ce sens que l'infrastructure centrale assurée par l'OGOA parvient tout juste à faire fonctionner sans difficultés majeures les applications informatiques courantes. Les capacités actuelles ne permettent pas d'assurer à l'avenir le suivi d'autres projets informatiques plus vastes (p. ex. BEGIS).

Mise à jour du système des soumissions

L'office a procédé à une révision partielle de l'ordonnance cantonale sur les soumissions, entrée en vigueur le 1.1.1994 et qui élargira le marché et les débouchés ouverts aux entreprises bernoises. La poursuite de la stratégie visant à conforter la position de l'économie bernoise se traduira par une loi sur les soumissions à élaborer en 1994.

9.2.11 **Office de l'aménagement du territoire**

Promotion d'une vision de l'espace proche du public

L'année écoulée nous a proposé un modèle de cadre de vie idéal qui doit servir de guide dans le travail de tous les jours à l'aménagement du territoire.

Le fruit de ces réflexions se retrouve dans une brochure de lecture facile adressée à tous les destinataires de la publication «Information Aménagement du territoire» (qui a paru pour la dernière fois sous cette forme fin 1993).

Habitat: incitation à bâtir à quelques minutes à pied des arrêts de transport en commun

La réalisation de cet objectif est liée aux trois projets «Pôles de développement économique», «Espaces-gares» et «Lieux d'habitat».

– Le premier projet se déroule bien. Des organisations de projet se sont constituées en trois autres lieux après le deuxième rapport intermédiaire du Conseil-exécutif de mai 1993. De par son schéma directeur, la gare de Berne est le premier lieu choisi par les partenaires comme plan directeur.

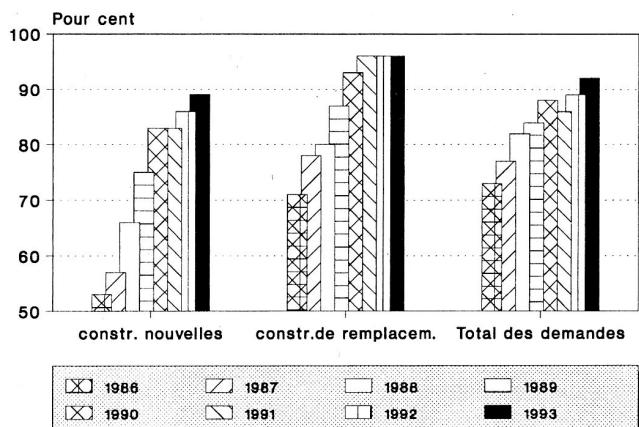
– Les régions ont la haute main sur la réalisation du second projet, «Espaces-gares». Leurs réactions, lors du démarrage, ont été positives et, dans certaines d'entre elles, les travaux ont déjà commencé.

– Le projet «Lieux d'habitat», en revanche, inspire des réactions plus mitigées: d'une part, l'examen de plusieurs lieux montre que les aménagements arrêtés et les projets de construction approuvés existent en grand nombre, ce qui rend moins nécessaires les interventions du canton, d'autre part, les difficultés de financement expliquent que les projets effectivement menés à terme sont, en fait, peu nombreux.

Espace rural: élaboration d'un modèle où l'agriculture garantit l'aménagement planifié et coordonné des surfaces de compensation écologiques

La mise au point du modèle est terminée et les structures administratives nécessaires à sa réalisation sont en place (Office de l'agriculture, inspection de la protection de la nature). Son application doit être coordonnée avec la «Stratégie 2000 pour l'agriculture bernoise».

Evolution en pourcentage des dérogations accordées selon l'article 24 LAT (cf. tabl. 10 de la partie statistique)



Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office du cadastre	19	2	18,70	1,60	20,30
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	55	19	53,60	15,60	69,20
Office de l'économie hydraulique et énergétique	34	7	33,33	6,10	39,43
Office des ponts et chaussées	561	27	557,85	20,75	578,60
Office des transports publics	4	2	3,50	2,00	5,50
Office des bâtiments	33	8	31,55	7,26	38,81
Office de gestion et d'organisation administratives	17	8	16,70	8,00	24,70
Office de l'aménagement du territoire	40	12	38,25	10,35	48,60
Total de la Direction au 31.12.1993	779	98	768,01	81,46	849,47
Comparaison avec l'exercice précédent: 31.12.1992	./. 795 - 16	./. 97 + 1	./. 785,31 - 17,30	./. 79,80 + 1,66	./. 865,11 - 15,64

Tableau 2: Gestion des postes en 1993

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve
Secrétariat général	636,00	744,00	- 403,00 ¹
Office juridique	1 405,00	1 267,16	+ 137,84
Office de coordination pour la protection de l'environnement	468,00	682,21	- 214,21
Office du cadastre	1 674,00	1 639,00	+ 35,00
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	4 668,00	5 321,61	+ 48,39 ¹
Office de l'économie hydraulique et énergétique	2 900,47	2 944,79	- 44,32
Office des ponts et chaussées	40 450,84	39 054,72	+ 1396,12
Office des transports publics	564,00	566,50	- 2,50
Office des bâtiments	3 749,00	3 636,53	+ 112,47
Office de gestion et d'organisation administratives	2 252,88	2 170,70	+ 82,18
Office de l'aménagement du territoire	4 901,60	4 770,49	+ 171,11 ¹
Total de la Direction au 31.12.1993	63 669,79	62 797,71	+ 1319,08¹
Comparaison avec l'exercice précédent: 31.12.1992	./. 65 056,08 - 1 386,29	./. 63 422,81 - 625,10	

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

9.3 Ressources humaines

9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1993

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	5	1	4,90	1,00	5,90
Office juridique	8	8	6,68	5,50	12,18
Office de coordination pour la protection de l'environnement	3	4	2,95	3,30	6,25

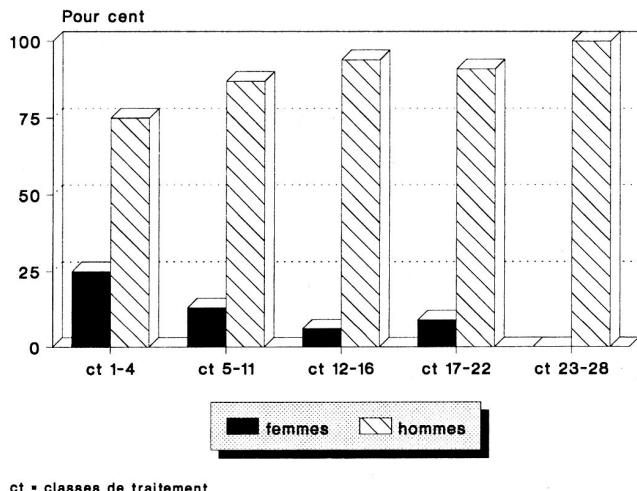
Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	DTTE (y compris OAT) 1993	DTF (en comparaison avec l'année précédente)			
		1992	1991	1990	1989
Effectifs	863,17	767,78	770,46	770,02	768,66
Postes occupés au 31 décembre	850,19	732,72	736,44	735,11	728,85
Taux d'occupation	98,5%	95,4%	95,6%	95,5%	94,8%
Entrées	19	44	51	63	51
Sorties	44	45	42	71	53
dont démissions	19	13	22	43	28
retraites	23	31	20	26	23
décès	2	1	–	2	2
Taux de fluctuation	5,1%	5,9%	5,5%	9,2%	6,9%
Taux de démissions	2,2%	1,7%	2,9%	5,6%	3,6%

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes en valeur absolue	dont hommes en valeur absolue	en % absolue
Classes de traitement 23–28	17	—	17	100%
Classes de traitement 17–22	153	14 ¹	139	91%
Classes de traitement 12–16	133	8	125	94%
Classes de traitement 5–11	576	76	500	87%
Classes de traitement 1–4	4	1	3	75%
Total	883	99	784	89%

¹ surtout des universitaires mais sans fonction d'encadrement



La nature plutôt technique des tâches de la Direction explique le pourcentage (encore) relativement peu élevé des femmes. La répartition hiérarchique par sexe traduit bien, en revanche, un scénario connu: les femmes sont surreprésentées dans les échelons inférieurs (1–11) mais sous-représentées dans les échelons supérieurs (12–23).

9.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Les personnes suivantes ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 1993 à la nouvelle Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie:

- Hans Werder, secrétaire général, occupant précédemment la même fonction à la Direction des transports, de l'énergie et des eaux
- Beat Schwabe, secrétaire général adjoint, précédemment adjoint à la Direction des travaux publics
- Franz Hostettler, chef de l'Office de gestion et d'organisation administratives, précédemment secrétaire général à la Direction des travaux publics
- M. Daniel Zürcher, chef de l'Office des transports publics est parti en retraite fin août après 40 ans au service du canton. Le Conseil-exécutif a nommé M. Jürg von Känel pour lui succéder.

9.3.3 Formation

La Direction a organisé sur le thème «Biologie, écologie, protection de la nature et du paysage» deux cours qui ont réuni en tout 28 personnes.

9.3.4 Remarques

La fusion des deux anciennes Directions en une Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie s'est aussi accompagnée de restructurations au service du personnel. Il s'agissait de doter en personnel les offices centraux (SG, OJ, OGOA), de préparer le rattachement de l'Office de l'aménagement du territoire à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et de prendre en charge le transfert du personnel d'entretien des routes du Laufonnais au canton de Bâle-Campagne.

Afin de savoir, entre autres, comment sont perçus l'atmosphère de travail, la collaboration entre femmes et hommes et les niveaux de rémunération, le «Groupe féminin DTTE» a adressé en 1993 un questionnaire à toutes les personnes de la Direction. Sur les 926 destinataires, 37 pour cent ont répondu (femmes 62%, hommes 55%, personnel d'entretien des routes 22%). Les résultats de l'enquête seront disponibles au début de 1994.

L'introduction des nouveaux textes législatifs relatifs au personnel au milieu de l'année a été un événement marquant qui a donné lieu à un intense travail d'information.

La traduction dans les faits de la motion Schmid (réduction des effectifs de 5%) a marqué l'année écoulée. Le vieillissement du personnel de l'Etat (les départs à la retraite ne sont plus compensés par des recrutements de jeunes) en est la conséquence à la fois visible et attendue. Vu l'état des finances du canton, il ne faut pas s'attendre à un retournement de tendance. Il est donc très possible que l'on assiste, à terme, à une élévation sensible de la moyenne d'âge et donc à une perte de forces vives.

Dans le climat de récession actuel, il n'est pas étonnant que les offres d'emploi de la Direction aient suscité autant de candidatures; et pourtant, les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur EPF (que dire des candidates) ne manifestent pas un intérêt débordant.

9.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature (renvoi)

Le texte de cette rubrique est identique à celui figurant dans le rapport sur la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature. Il n'est donc pas reproduit dans le rapport de gestion.

9.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1993

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi portant introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre	2–3	fin 1994/ début 1995
– Législation sur le cadastre	1	mi-1995
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Simplification des procédures (LCoord, modification LC, DPC)	4	janvier/ mars 1994
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Loi portant introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre	cf. 9.5.1	
– Législation sur le cadastre	cf. 9.5.1	

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	
9.5.4 Autres projets			
- Révision de la loi sur l'aménagement des eaux (MEF I)	8	début 1995	
- Loi sur les soumissions (rapport du Conseil-exécutif visant à conforter la position de l'économie bernoise)	1	seconde moitié 1995	
- Révision totale de la loi sur l'utilisation des eaux	1	seconde moitié 1995	

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

9.6 Projets informatique (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement ¹ (en milliers de francs)	Total des coûts de production (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice ² (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990	BEGIS	157,1	710	–	1994–1999
	WAWIDA	145,0	290	–	1994–1999
	INFOREIT	276,9	1300	1261,2	en exploitation
Total		579,0	2300	1261,2	

Les comptes suivants sont concernés:

¹ Investissements: 5068

² Coûts de production: 3098/3108/3118/3158/3168/3186/3188

9.7 Autres projets importants (aperçu)

Pôles de développement économique (PDE)

Le projet PDE s'est développé de manière prioritaire l'an dernier. La moitié environ des 31 pôles de développement se sont vu confier une organisation de projet où sont représentés la commune, le canton, les entreprises de transport et d'importants propriétaires fonciers. Compte tenu du fait que les PDE vont jouer un rôle important dans le développement économique du canton, le Grand Conseil a décidé, à la session de novembre 1993, de faire bénéficier l'aménagement des moyens financiers du programme d'impulsion cantonal 1994/95.

Université, hôpital, administration

L'inauguration d'Unitobler le 22 octobre 1993 a été le point d'orgue des travaux de transformation de l'ancienne chocolaterie Tobler du quartier de la Länggass en une université moderne. Le 28 novembre 1993, le souverain bernois a décidé la construction de deux nouveaux bâtiments cantonaux importants: la maternité dans le périmètre de l'hôpital de l'Ile et le bâtiment de l'administration de district à Thoune.

Motion et postulat Lüscher du 4 février 1990 concernant la NLFA, conséquences pour les riverains: s'agissant des émissions acoustiques, le principe de l'assainissement des voies d'accès est maintenant acquis et la population sera informée au moment où les mesures de protection contre le bruit seront planifiées. Les CFF envisagent de construire une troisième voie entre Wankdorf et Gümligen. D'autres élargissements de tracé ne sont pas prévus dans un avenir rapproché.

Postulat Morgenthaler du 20 août 1990 concernant les bruits d'avions dans le Seeland: des entretiens avec les autorités fédérales compétentes ont eu lieu et diverses mesures ont été prises. D'autres restrictions ne se sont pas révélées nécessaires.

Motion et postulat Schmid du 20 septembre 1990 concernant la résolution du conflit d'intérêts qui oppose les partisans de la protection des sites à ceux de l'utilisation des zones à bâtrir: un rapport relatif à cette intervention parlementaire a été approuvé par le Conseil-exécutif le 3 novembre 1993 et remis aux membres du Grand Conseil pour information.

Postulat Bay du 24 janvier 1991 intitulé «financement des routes communales: lacunes dans l'application de l'article 87 LCER»: l'entrée en vigueur de la loi sur les transports publics a pour effet que, à l'avenir, les communes recevront nettement plus de moyens financiers.

Postulat Kiener du 18 février 1991 concernant la piste cyclable Zollikofen/Ittigen–Berne-nord (Wankdorf/Ostermundigen): la planification est en cours. Le projet sera mis en dépôt public en 1994 en vue de la procédure de participation.

Postulat Voiblet du 19 août 1991 concernant l'alimentation en eau des communes du haut de la Vallée de Tavannes et de la commune de Sonceboz: les travaux préparatoires nécessaires ont pu être achevés, notamment par la création du syndicat de communes Sonceboz/Tavannes/Reconvilier. Un accord a également été obtenu en ce qui concerne la participation financière des routes nationales.

9.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

9.8.1 Classement de motions et postulats réalisés

Postulat Marthaler du 14 février 1989 concernant la crise en matière d'exécution de lois dans les domaines de la construction, de l'énergie et de l'environnement: après que diverses mesures ont été prises au cours des dernières années (p.ex. cours à l'intention des communes, mise à jour d'ouvrages de référence), le nouveau vademecum «Construction et environnement» a été publié à la fin 1993.

Motion Widmer du 14 septembre 1989 concernant le plan sectoriel cantonal en matière d'extraction des graviers, de décharges et de transport: le 3 novembre 1993, le Grand Conseil a approuvé le projet d'un tel plan et il a accordé le crédit nécessaire à cet effet.

Motion Voiblet du 18 décembre 1991 concernant les travaux de contournement de la ville de Biel: les travaux de planification se poursuivent conformément au calendrier établi. Il est prévu de mettre le projet général à l'enquête publique en 1994. Pour le reste, la construction de la N16 Transjurane avance rapidement.

Postulat Siegrist du 28 janvier 1992 concernant le tarif des transports sur la ligne BLS Moutier–Granges: l'introduction de la communauté tarifaire de Biel (dont Moutier fait partie) a permis d'éliminer les disparités tarifaires affectant les navetteuses et navetteurs. Seule la réalisation d'une communauté intégrale ouvrira la voie à d'autres mesures tarifaires.

Motion Suter du 14 mai 1992 concernant la révision partielle du droit de la construction et de l'aménagement,

Postulat Morgenthaler du 9 septembre 1992 souhaitant exempter les installations solaires du permis de construire,

Postulat Sidler du 10 septembre 1992 concernant l'octroi du permis de construire par le biais du plan de quartier,

Motion Schmid du 10 septembre 1992 concernant la modification de l'article 72 LC,

Postulat Schmid du 10 septembre 1992 concernant la zone à planification obligatoire,

Postulat Schmid du 10 septembre 1992 concernant la compétence d'autoriser l'équipement technique,

Motion Nydegger du 19 janvier 1993 concernant la protection des bâtiments et installations,

Postulat Guggisberg du 15 mars 1993 intitulé «Loi du 9 juin 1985 sur les constructions: modification de l'article 35»: Ces interventions sont réalisées dans le cadre du projet concernant la simplification de la procédure que le Conseil-exécutif a transmis au Grand Conseil le 20 octobre 1993.

Motion Hurni du 25 juin 1992 intitulée «Lindenholz: modification du tracé du carrefour Lindenstrasse – route cantonale»: l'extension du tronçon Madiswil–Rohrbach a été l'occasion d'améliorer à mi-1993 la situation à l'endroit dangereux signalé dans la motion.

Postulat von Allmen du 1^{er} juillet 1992 concernant le tarif de l'extraction de gravier: le Conseil-exécutif a décidé en décembre 1993 de modifier l'annexe IV de l'ordonnance sur l'aménagement des eaux.

Postulat Ith du 9 septembre 1992 concernant le bus de nuit de la vallée de l'Aar: ce bus de nuit est entré en service en automne 1993.

Motion Widmer du 17 septembre 1992 concernant la protection des sites à Biel: le Conseil fédéral a rejeté le recours de la ville de Biel le 3 février 1993 déjà, de sorte que la motion est devenue sans objet.

Postulat Ruf du 12 novembre 1992 intitulé «Elimination des ordures: promotion d'une technologie propre»: lors de la session de novembre 1993, le Grand Conseil a réduit l'ampleur du crédit prévu pour l'étude d'un procédé de traitement sans rejet (Thermoselect) en relation avec la nouvelle UIOM Berne 2. Néanmoins, les nouveaux procédés de traitement des déchets seront tous inclus dans l'évaluation de projets futurs.

Postulat Schmidiger du 9 décembre 1992 concernant l'élimination écologique des ordinateurs de l'administration cantonale: la

circulaire annoncée dans la réponse du Conseil-exécutif a été envoyée à tous les services administratifs en mai 1993.

Postulat Widmer du 27 janvier 1993 intitulé «Région de Biel: construisons des routes nationales pour créer des emplois»: la décision de lancer le programme d'impulsion permet de tenir compte des exigences du postulat.

Postulat Schütz du 22 mars 1993 intitulé «Centrale nucléaire de Mühlberg: élaboration de solutions de rechange»: le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a donné aux FMB le mandat de présenter d'ici la fin 1994 l'étude relative aux possibilités de remplacer la centrale nucléaire de Mühlberg.

9.8.2 **Motions et postulats acceptés mais pas encore réalisés**

9.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas écoulé*

Motion Daetwyler du 11 décembre 1991 concernant l'intégration de la ligne du Pied du Jura à Rail 2000: le Conseil-exécutif s'est exprimé le 15 septembre 1993 au sujet de la première étape de Rail 2000 et il a présenté ses propres propositions. La Confédération n'a pas encore pris de décision.

Motion et postulat Morgenthaler du 22 juin 1992 concernant les mesures anti-bruit: le crédit-cadre nécessaire sera demandé au Conseil-exécutif en 1994. La question de l'obtention de subventions fédérales plus importantes est indécise en raison de l'état des finances de la Confédération. Cela n'a pourtant pas empêché les gouvernements des cantons du nord-ouest de la Suisse d'intervenir dans ce sens auprès des autorités fédérales.

Postulat Begert du 1^{er} juillet 1992 intitulé «Loi sur les constructions, simplification des dispositions régissant les zones affectées à des besoins publics»,

Postulat Haller du 10 septembre 1992 concernant l'extension de l'affectation des zones à bâtir,

Postulat Erb du 10 septembre 1992 concernant la limitation de la protection des sites:
Il est prévu de réaliser ces interventions dans le cadre d'un projet ultérieur de révision de la loi sur les constructions.

Postulat Haller du 16 septembre 1992 intitulé «N5 – Tunnel de Vigneules»: une décision définitive au sujet des variantes n'a pas encore pu être prise, car l'Office fédéral des routes s'oppose au projet.

Postulat Albrecht du 10 novembre 1992 intitulé «NLFA; un tracé épargnant l'environnement et le paysage»: les travaux concernant l'avant-projet de NLFA-Lötschberg sont en cours. Le canton prendra position dans le cadre de la procédure d'approbation des plans y relatifs.

Postulat Juillerat du 12 novembre 1992 concernant l'amélioration de l'axe routier Bellelay–Moutier et les gorges de Pichoux: des coûts disproportionnés, un budget réduit et la modeste importance du tronçon en cause au point de vue du trafic font que, même dans une perspective à long terme, les mesures d'amélioration souhaitées ne sont pas réalisables. Des mesures permettant de modifier les flux de trafic seront étudiées, en collaboration avec les communes concernées.

Postulat Walker du 18 janvier 1993 concernant l'attribution du 8^e crédit-cadre pour les contributions à l'investissement des chemins de fer privés: la Confédération a prévu un crédit d'étude pour l'extension de la gare de Zweisimmen. Mais les travaux ne pourront être entrepris à l'aide des moyens financiers inscrits au 8^e crédit-cadre que si un autre projet est retardé.

Motion et postulat Aeschbacher du 15 mars 1993 concernant les lois sur les déchets, loi sur l'utilisation des eaux et loi sur l'aménagement des eaux: le Grand Conseil a traité les révisions de la loi sur les déchets et celle sur l'utilisation des eaux en juin 1993. Quant au projet relatif à la loi sur l'aménagement des eaux, il a été renvoyé et un nouveau projet est en préparation.

Motion Boillat du 15 mars 1993 intitulée «Pour le maintien d'un réseau CFF attractif dans le Jura bernois»: les études concernant l'aménagement de l'offre et l'exploitation des lignes touchant le Jura bernois sont en cours. Les premiers résultats devraient être connus au milieu de l'année 1994.

Postulat Schütz du 22 mars 1993 concernant la desserte ferroviaire de Sumiswald, futur emplacement d'un centre de formation sportive: les Vereinigte Huttwil-Bahnen ont présenté une demande de concession pour le tronçon Sumiswald-Wesen. Le canton prendra position au début de 1994.

Motion et postulat Matti du 23 mars 1993 concernant le centre d'entretien et commandement de la police cantonale sur la Transjurane (N6): les conclusions de l'intervention parlementaire sont prises en considération dans la planification et la préparation du projet de la N16.

Motion Koch du 10 mai 1993 concernant le chemin de fer de la vallée de la Singine: une éventuelle reprise du STB par une autre entreprise de transport devra être examinée dans le cadre de l'exploitation du système RER dans son ensemble.

Motion Guggisberg du 11 mai 1993 intitulée «Nouvelles transversales ferroviaires: soutien du projet de percement du tunnel du Lötschberg et accélération de sa réalisation»: l'avant-projet relatif à l'axe du Lötschberg sera mis à l'enquête publique à mi-février 1994 et le canton se prononcera à ce sujet à mi-juin 1994. Le calendrier prévoit de provoquer une décision du Conseil fédéral concernant le tracé et d'éventuelles étapes. La construction de la galerie de sondage sera entreprise en avril 1994.

Postulat Christen du 24 juin 1993 concernant la rétribution des architectes: les exigences du postulat sont satisfaites en ce sens que des solutions adéquates sont examinées en détail avant la conclusion d'un contrat et que des conséquences onéreuses sont évitées par les mesures suivantes: choix soigneux d'architectes qualifiés, bonne préparation du financement des coûts et fixation adéquate du volume des prestations, de même que évaluation et gestion permanentes des coûts.

Postulat Seiler (Bönigen) du 6 septembre 1993 concernant l'amélioration du réseau cyclable entre Spiez et Interlaken: les mandats liés au postulat adopté sont en cours d'examen.

9.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai est prolongé*

Motion et postulat Fuchs du 28 août 1989 concernant la fermeture de gares CFF: aucun projet de désaffectation ne s'est concrétisé depuis l'adoption de la motion. C'est pourquoi le Conseil-exécutif n'a eu aucune raison d'intervenir dans le sens demandé.

Postulat Daetwyler du 21 novembre 1989 concernant le temps de parcours Bienne-Zurich (Rail 2000): dans le cadre de la première

étape de Rail 2000, le Conseil-exécutif a, le 15 septembre 1993, exigé l'équivalence des lignes du pied du Jura et du Plateau et soumis des propositions dans ce sens. La Confédération n'a cependant pas encore pris de décision définitive.

Postulat Daetwyler du 19 février 1990 concernant les mesures de restructuration du trafic marchandises des CFF: les CFF continuent à travailler aux mesures permettant de rationaliser le trafic marchandises.

Motion Allenbach du 23 août 1990 concernant le Transit alpin/NLFA Lötschberg: le mandat reste valable tant que la planification et les négociations ne sont pas achevées.

Postulat Strahm du 23 août 1990 concernant les conséquences de l'ordonnance sur les soumissions: un groupe de travail s'occupe du problème soulevé par le postulat. En novembre 1993, le Conseil-exécutif a procédé à une révision partielle et légère de l'ordonnance en vigueur. Les travaux servant à préparer une loi cantonale sur les soumissions sont en cours.

Motion Salzmann du 24 janvier 1991 concernant les locaux d'habitation agricole: il est prévu de réaliser cette intervention dans le cadre d'un projet ultérieur de révision de la loi sur les constructions, dans le respect des prescriptions fédérales.

Postulat Strahm du 21 février 1991 concernant la limitation du ski héliporté: depuis l'adoption du postulat, aucun fait nécessitant l'intervention du Conseil-exécutif ne s'est produit.

Postulat Jost du 18 mars 1991 concernant la zone de protection des eaux d'Unterhard près de Langenthal: ce postulat est devenu un important instrument dans le cadre des négociations que le canton mène avec les services fédéraux compétents. Le canton travaille à la réalisation des objectifs du postulat par l'intermédiaire d'un service spécialement attaché à cette tâche (géologie OEHE).

Postulat Rey du 26 mars 1991 relatif aux prescriptions concernant les installations de chauffage de quartier dans le règlement-norme sur les constructions: les conclusions du postulat sont examinées dans le cadre de la révision totale du règlement-norme sur les constructions, qui n'est pas encore achevée.

Postulat Bieri du 22 avril 1991 concernant le programme global de revitalisation des cours d'eau du canton de Berne: le projet GEWID, qui a démarré, doit être considéré comme faisant partie du projet de plus haute portée BEGIS, dont le financement devra faire l'objet d'un arrêté du Grand Conseil en 1994.

Motion Daetwyler du 27 mai 1991 concernant le raccordement de la Suisse au réseau TGV: les études y relatives sont en cours. Le canton fait valoir les objectifs de la motion au sein d'organisations intercantionales et internationales.

Postulat Strahm du 25 juin 1991 concernant l'étude économique et énergétique du projet de concession Grimsel-Ouest: l'étude demandée doit être effectuée d'office dans le cadre de l'examen auquel la demande de concession est soumise. Le Grand Conseil en sera informé lorsqu'il traitera le dossier de la concession.

Berne, le 8 mars 1994

La directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie:
Schaer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 4 mai 1994